



FORCE OUVRIERE

**Personnel Territorial Ville de Rennes
Rennes Métropole & CCAS**



Rennes, le 21 avril 2023

N/Réf. : FO/2023/22
Objet : Congés menstruels. -

Dossier Suivi par : Le Bureau Syndical

**Madame Nathalie APPERE
Maire de Rennes, Présidente du CCAS
et de Rennes Métropole**

Copie : Madame Emmanuelle ROUSSET
Conseillère chargée des Ressources Humaines
et du Dialogue Social
Madame Geneviève LETOURNEUX
Conseillère chargée des Droits des Femmes
et de la lutte contre les discriminations
Madame Priscilla ZAMORD
11^{ème} Vice-Présidente - Solidarités, égalité
et politique de la ville
Monsieur Antonin LE MOAL
Directeur des Ressources Humaines
Madame Annaëlle BOURVON
DRH - RS

Madame,

En tant que Maire et Présidente de collectivités bénéficiant du Label Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes visant à promouvoir l'égalité et la mixité professionnelles, nous souhaitons attirer votre attention sur les conditions de travail des femmes souffrant de règles douloureuses et incapacitantes ou d'endométriose.

Les chiffres ne sont pas contestables. Une femme sur deux souffre de règles douloureuses et incapacitantes et une sur dix est atteintes d'endométriose. Depuis des décennies, des pays asiatiques comme le Japon, l'Indonésie, la Corée du Sud ou en encore en Afrique la Zambie ont validé la création d'un congé menstruel.

Depuis le mois de février 2023, l'Espagne est le premier pays européen à avoir légiféré sur le sujet et depuis le mois de mars la Ville de Saint-Ouen-sur-Seine a mis en œuvre ce dispositif.

D'un point de vue de santé publique et de conditions de travail, ces douleurs invisibles impactent la santé mentale et physique de ces femmes. Privées de la reconnaissance de leur douleur, elles travaillent sans bénéficier d'aménagement.

D'un point de vue de justice sociale, touchées de plein fouet par la crise inflationniste, bien souvent, elles sont obligées d'être en arrêt de travail ce qui implique la perte d'un jour de traitement dû à la journée de carence.

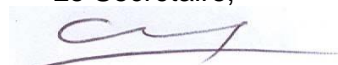
Enfin, d'un point de vue républicain, il ne doit plus y avoir de honte sur ce sujet pour faire avancer l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

C'est pour tout cela, Madame la Maire, Madame la Présidente, que le Syndicat Force Ouvrière vous demande par la présente, la création d'une ASA "congé menstruel" pour répondre à cette urgence.

Les modalités pourraient être les mêmes que celles que pour les agents de la Mairie de Saint-Ouen-sur-Seine. Sur avis médical, les femmes pourraient bénéficier d'un aménagement de poste, de facilités pour avoir un accès supplémentaire au télétravail ou encore de deux jours d'ASA.

En espérant vous avoir convaincu d'accorder aux agents féminins de la Ville de Rennes, du CCAS et de Rennes Métropole ce nouveau droit, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour le Bureau Syndical,
Le Secrétaire,



Jérôme JOURDAN